

DELIBERATION N°532

OBJET : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

Entendu l'exposé de Marie Laure MORELLI, Adjointe au maire ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L. 452-1 à L. 452-48 ;

Vu le tableau des emplois et des effectifs de la Ville d'Ozoir-la-Ferrière au 26 juin 2024 ;

Vu l'avis favorable du comité social territorial ;

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

DECIDE de modifier le tableau des emplois et des effectifs selon la répartition suivante :

- 1 Poste de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 poste d'Ingénieur Principal à temps complet.
- 3 postes d'Adjoint d'Animation Principal de 1^{ère} classe à temps complet.
- 3 postes d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 poste d'Animateur Principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 poste d'ATSEM Principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 2 postes d'ATSEM Principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 poste d'Agent de Maîtrise Principal à temps complet
- 1 poste d'Adjoint Technique Principal à temps non complet 57,14%
- 1 poste de Chef de Service de Police Municipale Principal de 1^{ère} classe à temps complet

Soit la création de 16 postes

- 2 postes d'Ingénieur à temps complet
- 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste d'Adjoint d'Animation Principal de 2^{ème} classe à temps non complet 25%
- 1 poste d'Adjoint d'Animation Principal de 2^{ème} classe à temps non complet 50%
- 2 poste d'Adjoint d'Animation Principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste d'assistant socio-éducatif de classe normal à temps complet
- 3 postes d'Agent de Maîtrise à temps complet
- 1 poste de chef de Service de Police Municipale Principale de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste de chef de Service de Police Municipale à temps compet
- 1 poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps complet
- 1 poste d'Auxiliaire de puériculture de classe supérieure
- 1 poste d'Adjoint Technique à temps complet

Soit la suppression de 16 postes

Délibération adoptée à l'unanimité.

Vu et délégué les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 23 septembre 2024

Le secrétaire de séance,
Jean-Claude DEBACKER.



Vu et délégué les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 23 septembre 2024

Le Maire,
Jean-François ONETO



REÇU EN PREFECTURE

Le 27/09/2024

Application agréée E-legalite.com

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2024

Conseillers en exercice : 35
Présents : 31
Absents : 4
Pouvoirs : 4
Votants : 35*

Convoqués le : 17 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre le 23 septembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON, sous la présidence de Monsieur Jean-François ONETO, maire.

PRESENTS : Monsieur Jean-François ONETO, Madame Josyane MELEARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Christine FLECK, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Suzanne BARNET, Madame Chantal BOURLON, Monsieur Jean-Claude DEBACKER, Madame Marie-Laure MORELLI, Monsieur Ziain TADJINE, Madame Isabelle DUPUIT, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Madame Anne-Marie CADART, Monsieur Frédéric MARCOUX, Madame Espérance AUDINEAU, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Indira GOKOUL, Madame Françoise MILLET, Madame Chantal LAÏK/CLAVERO, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA, Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Monsieur Malek BENSAL, Madame Laëtitia DEVRIENDT, Monsieur Manuel MACHADO, Madame Antoinette JARRIGE, Monsieur Teddy ROBIN, Madame Monia BRAHAM, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Aline PALOMARES, Madame Lucie CZIFFRA.

ABSENTS : Monsieur Patrick SALMON, Monsieur Emmanuel CLEMENT, Monsieur Patrick SEMBLA, Madame Nathalie RUCHMANN.

POUVOIRS DE :

Monsieur Patrick SALMON	à	Madame Espérance AUDINEAU
Monsieur Emmanuel CLEMENT	à	Madame Josyane MELEARD
Monsieur Patrick SEMBLA	à	Monsieur Ziain TADJINE
Madame Nathalie RUCHMANN	à	Madame Françoise MILLET

Monsieur le maire déclare la séance ouverte et le conseil municipal désigne à l'unanimité, Monsieur Jean-Claude DEBACKER, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

**Il est précisé qu'avant la présentation de la question n°1 « Avis du conseil municipal sur la mise en concordance du cahier des charges du lotissement de la Doule avec le plan local d'urbanisme sur la commune d'Ozoir-la-Ferrière », Mesdames et Messieurs FLECK, DEVRIENDT, ONETO, GHOZLAND, MARCOUX, VINHAS PEREIRA, BARIANT ont quitté la salle et n'ont pris part ni au débat ni au vote de la délibération correspondante.*

** Il est à noter que Madame Françoise MILLET a quitté la séance avant le vote de la délibération n°521 (Année 2024 – budget principal – décision modificative n°1) et est revenue avant le vote de la délibération n°522 (Année 2024 - budget annexe RPA (Résidence pour personnes âgées) – décision modificative n°1).*

REÇU EN PREFECTURE

Le 27/09/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-217703503-20240925-DELIB_502_2